

La Revue Populaire

PARAIT TOUS LES MOIS

ABONNEMENT:

Canada et Etats-Unis:

Un An: \$1.00, - Six Mois: - - - 50 cts

Montréal et Etranger:

Un An: \$1.50 - - Six Mois: - - 75 cts

Par Poste - - - - - le No 15 cts

POIRIER, BESSETTE & Cie

Editeurs-Propriétaires,

200, Boulv. St-Laurent, MONTREAL

Tél. Bell Main 2680

Vol. 3, No 3, Montréal, Mars 1910

Carême Payen

EN recherchant quelque documentation sur le carême, j'ai trouvé ce fait assez piquant et que, pour ma part, j'ignorais absolument: les payens d'une certaine époque avaient un carême, mais il consistait à s'abstenir de légumes et à s'en tenir aux viandes. L'empereur Julien, en sa qualité de maître de la religion de son empire, disait dans son discours sur la "Mère des Dieux": "Au premier abord, il semble ridicule que la loi sainte permette l'usage des viandes et interdise les légumes. Les légumes ne sont-ils pas inanimés, et les viandes n'ont-elles pas été animées? N'est-il pas vrai que, en se nourrissant de légumes, on ne nuit à aucun être vivant, tandis que l'on ne peut se nourrir de viande sans immoler et égorger des animaux qui souffrent et sont réellement tourmentés? Voilà ce que disent les impies. On permet, disent-ils, de manger les légumes à tiges, et l'on défend les racines, par exemple, les raves; on laisse aussi manger des figues, mais on défend les grenades et les oranges.

"Le but de l'abstinence est l'élévation des âmes. La loi défend donc, avant tout, de se nourrir des grains enfouis dans la terre, parce que le dernier des êtres, le rebut de toutes choses, et que c'est sur elle que se sont réfugiés tous les maux. La loi nous recommande plutôt de fixer nos regards vers le ciel et même au-delà du ciel. Il y a pourtant des gens qui se nourrissent des cosses de certaines graines, regardant ces cosses, moins comme une graine que comme le légume même qui en est sorti, vu qu'elles se sont élevées en l'air et n'ont point de racines dans la terre, à laquelle elles adhèrent seulement comme les baies du lierre à l'arbre, et le fruit de la vigne au cep. On nous défend donc la graine des plantes, tandis qu'on nous permet l'usage des fruits et des légumes, non de ceux qui sont en terre, mais de ceux qui en sont sortis et qui s'élèvent en l'air. Voilà pourquoi la partie de la rave qui se plaît dans la terre nous est interdite; celle, au contraire, qui en sort pour monter en haut nous est permise comme étant pure.

"Enfin, l'on nous défend toute espèce de poisson, et cette défense nous est commune avec les Egyptiens. Or, je vois deux raisons pour lesquelles on doit s'abstenir de poisson durant les jours d'abstinence. La première, c'est qu'il ne convient pas de se nourrir d'aliments que l'on ne sacrifie pas aux dieux. Sans doute, nous en sacrifions dans certaines cérémonies mystiques, mais ce n'est jamais dans les sacrifices d'honneur, qui n'admettent que des mets que l'on peut partager et servir sur la table des dieux. Or, nous n'immolons pas de poissons dans les sacrifices d'honneur, parce que nous ne nous occupons ni de la nourriture, ni de la multiplication de ces animaux, et que nous ne formons pas de troupeaux de poissons comme de boeufs."

D'Argenson.